



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JUILLET 2026

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN,
sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith – M. FAVIER Bernard – M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – Mme POLEVAIA Iana – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN Jean-François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHE Michel – M. JULIEN Guillaume.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme BAGUE Amandine a donné procuration à Mme CARMONA Édith
M. DE SOUSA DIAS Joey a donné procuration à Mme PEREZ Claire
M. SCHWENCK Lucas a donné procuration à M. FAVIER Bernard
M. BLANC Philippe a donné procuration à M. BONNET Jean-Luc

Mme HOUNKPE Akouavi a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 16 Juillet 2026.
Délibération N° DM_20260716N089

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Romaric GIACOMINO, adjoint aux finances, propose à l'Assemblée de modifier le budget principal et de prendre en compte la décision modificative budgétaire suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
AUGMENTATION DEPENSES		DIMINUTION DEPENSES	
Art. 6574 – Chap. 65 "Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé"	20.000 €.	Art 64111 – Chap. 012 "Personnel titulaire"	20.000 €.
TOTAL	20.000 €.	TOTAL	20.000 €.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
AUGMENTATION DEPENSES		DIMINUTION DEPENSES	
Art. 6574 – Chap. 65 "Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé"	20.000 €.	Art 64111 – Chap. 012 "Personnel titulaire"	20.000 €.
TOTAL	20.000 €.	TOTAL	20.000 €.

PUBLIEE LE : T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° : 7-1	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire, Philippe BERTRAND La secrétaire de séance, Akouavi HOUNKPE
--	--